

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 23 OCTOBRE 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Actualisation du périmètre des astreintes et permanences.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Après analyse des sollicitations enregistrées et des interventions opérées au cours des astreintes actuelles, ainsi que des besoins exprimés par les directions exploitant les sites, le périmètre actuel doit être réactualisé, afin que la continuité du service public au sein de la collectivité soit assurée de manière plus efficiente.

L'annexe présente le nombre plafond d'astreintes pouvant être réalisées. Ces dernières seront activées selon les nécessités de service. Les conditions d'attributions des astreintes restent identiques à celles présentées dans le rapport du 18 octobre 2018 en comité technique.

Les modifications concernent les astreintes et permanences de la direction sécurité prévention de la délinquance et de la radicalisation, service technique sûreté- sécurité, rattachée à la DGS.

Le service technique sûreté sécurité a élargi son périmètre d'intervention avec la prise en charge des nouveaux sites (Maison de la jeunesse et des sports de la Capelette, Maison départementale de lutte contre les discriminations, les Maisons du Bel Age, le Museon Arlaten).

Il devient donc nécessaire de renforcer le dispositif d'astreinte en prévoyant 2 niveaux d'astreinte de décision, tout d'abord le responsable de service et ses adjoints, et ensuite les responsables de secteurs et leurs adjoints qui coordonneront en cas de nécessité les interventions des entreprises extérieures et les astreintes d'exploitation des agents du service.

Il est donc proposé d'ajouter une astreinte de décision pour un cadre du service pour la semaine complète.

Les tableaux actualisés du périmètre des astreintes et permanences figurent en annexe au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à l'Assemblée départementale de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

